

AUTORISATIONS

INFO : document obligatoire

A compléter et à remettre pour le début du séjour.

SEJOUR « MERCREDI LOISIRS » 2018/19
NOM : Prénom :
Classe :

Autorisation : Séjour

Je soussigné (e) demeurant à



Pour l'enfant.....

Autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de la matinée (12h30)

Personnes autorisées à récupérer l'Enfant		
Nom - Prénom	Téléphones	Lien de parenté

Autorise mon enfant à participer aux diverses sorties organisées par la structure.

Autorise mon enfant à utiliser les transports du Centre Aéré Municipal.

Autorise le directeur du Centre Aéré Municipal à prendre les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation.

.....Le.....Signature

Hôtel de Ville
82120 Lavit – de – Lomagne



**TRANSPORT A LA DEMANDE
SERVICE ACCES AUX A.L.S.H.
pour les enfants résidant sur le territoire
de la C.C.L.T.G.**

AUTORISATION PARENTALE

A compléter

Je soussigné (e)

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE :

TELEPHONE : ADRESSE MAIL :

Père Mère Tuteur

▪ **AUTORISE L'ENFANT**

NOM..... PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE :

à bénéficier, non accompagné, du service de Transport à la demande pour l'accès aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement le mercredi en période scolaire et pendant les vacances scolaires en fonction des périodes d'ouverture de l'ALSH concerné pour un coût forfaitaire de 1€/ jour.

- **S'ENGAGE** à être présent jusqu'au départ du véhicule de transport à l'aller et à l'arrivée pour le retour. (sauf dérogation écrite).
- **S'ENGAGE** à ce que le comportement de l'enfant respecte les règles de sécurité
- **S'ENGAGE** à respecter les délais de réservation auprès des ALSH ou du transporteur

Pour l'accès à l'A.L.S.H. de Beaumont de Lomagne

Pour l'accès à l'A.L.S.H. de Lavit

- **DEGAGE** de toutes responsabilités, en cas de problème survenu hors du temps de trajet, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et la Société de Transport.

Attention : Le non-respect de ces engagements entrainera une interdiction d'utilisation du service.


SIGNATURE

DATE.....




INFO « MERCREDI LOISIRS »

ENFANTS NES ENTRE LE 1ER JANVIER 2006
ET LE 31 DECEMBRE 2015

 **FONCTIONNEMENT**: Tous les mercredis en période scolaire.

› **2018/2019**: du 05 septembre 2018 au 03 juillet 2019

 **ACCUEIL**: A l'école maternelle de 7h30 à 9h00
FIN DE MATINEE: De 11h30 à 12h30

CAPACITE D'ACCUEIL: 32 enfants.

€ **CONTRIBUTION**:

Lavit (commune): 3 € ☞ la matinée.

Ecoles de Marsac, Esparsac, Gensac : 3 € ☞ la matinée.

- Familles bénéficiant du transport : rajouter ☞ 1 € par jour et par enfant.

 **INSCRIPTION**:

1. Première inscription au Centre de Loisirs : compléter la fiche de renseignements, (retirer à la mairie de Lavit). 2. Compléter la fiche des "autorisations" pour la période 2018/2019 3. FAMILLE BENEFICIANT DU TRANSPORT (Marsac, Esparsac, Gensac) compléter la fiche « TRANSPORT à la DEMANDE.

✂ Règlement fin de mois à réception de la facture.

DOSSIER COMPLET A RETOURNER :
Mairie de LAVIT 82120

Hôtel de Ville
82120 Lavit – de – Lomagne

☎ 05 63 94 05 54 - 📠 05 63 94 11 10 - 📧 cam.lavit@gmail.com - 🌐 <http://www.centredeleisirs.thierrydabasse.info/>